

P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRE
R. SAGARD - J. CODERCH

13, Rue de l'Ange, 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le **VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022, à 9 heures**, au Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN 66000, 5, Boulevard des Pyrénées (salle du Tribunal de Commerce) :

DÉSIGNATION

Diverses parcelles en nature d'herbe cadastrées :

COMMUNE DE **TARGASONNE** (66120):

- Section B n° 123 lieudit « LA PRADE » pour : 00 ha 48 ares 20 ca.
- Section B n° 126 lieudit « LA PRADE » pour : 00 ha 19 ares 30 ca.
- Section B n° 214 lieudit « LA TOURRE » pour : 01 ha 95 ares 50 ca.
- Section B n° 254 lieudit « LO NALGA » pour : 00 ha 11 ares 40 ca.
- Section B n° 52 lieudit « PAL HANILL » pour : 03 ha 40 ares 80 ca.
- Section B n° 55 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 41 ares 60 ca.
- Section B n° 56 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 15 ares 60 ca.
- Section B n° 59 lieudit « PAL HANILL » pour : 01 ha 98 ares 30 ca.
- Section B n° 60 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 33 ares 25 ca.
- Section B n° 63 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 69 ares 70 ca.
- Section B n° 67 lieudit « PAL HANILL » pour : 01 ha 49 ares 60 ca.
- Section B n° 78 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 30 ares 90 ca.
- Section B n° 79 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 08 ares 10 ca.
- Section B n° 88 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 94 ares 30 ca.
- Section B n° 122 lieudit « LA PRADE » pour : 00 ha 02 ares 40 ca.
- Section B n° 03 lieudit « PAL HANILL » pour : 00 ha 09 ares 50 ca.

- Section B n° 07 lieudit « PAL HANILL » pour : _____ 00 ha 84 ares 50 ca.
- Section A n° 135 lieudit « LA COUL GROSSE » pour : _____ 00 ha 19 ares 70 ca.

Ces parcelles sont inconstructibles, et décrites par M^e FOURCADE dans un procès-verbal en date du 4 JANVIER 2022 complété d'un état des risques établi par le Cabinet DIAG & Associés.

OCCUPATION

Des réserves sont émises quant à l'occupation de ces terres (faisant l'objet ou non d'un fermage).

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de la situation existante.

MISE À PRIX

QUARANTE MILLE EUROS, ci : _____ **40 000,00** €

CRÉANCIER POURSUIVANT

L'ÉTAT FRANÇAIS représenté par Monsieur le Responsable du Service des Impôts des Particuliers de MONTPELLIER 1 - dans ses bureaux 40, Rue de Louvois à MONTPELLIER. Ayant pour Avocat la Société Civile Professionnelle Patrick SAGARD, Philippe CODERCH-HERRE, Joël JUSTAFRÉ, Rémy SAGARD et Julien CODERCH, n° 13, Rue de l'Ange à PERPIGNAN 66000.

LIEUX DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTES

Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Perpignan, 5, Bd des Pyrénées, 66000 PERPIGNAN (RG n° 22/6)

ou au cabinet de la :

SCP P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRÉ - R. SAGARD - J. CODERCH,
Avocat, 13, Rue de l'Ange - 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de PERPIGNAN.